

Évolution des espaces fonctionnels dans la région administrative de Trois-Rivières

Armand Séguin

Volume 26, Number 67, 1982

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/021547ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/021547ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Séguin, A. (1982). Évolution des espaces fonctionnels dans la région administrative de Trois-Rivières. *Cahiers de géographie du Québec*, 26(67), 45–63. <https://doi.org/10.7202/021547ar>

Article abstract

In 1976, while performing an investigation similar to the one which served as a basis for the identification of administrative regions and subregions of Québec in 1965, a hierarchy of attraction poles was defined and their spheres of influence identified, for the administrative region of Trois-Rivières.

The resulting comparison indicated very little change in the hierarchy, except for the emergence of three smaller towns at the lower level of the hierarchical structure. One notices a relative stability in the links between the rural municipalities and their urban attraction pole. The most important spatial changes relate to the regional capital's zone of influence, which intensified and spread into the southern portion of the region, following the construction, in 1967, of a permanent and toll-free road link with the south shore of the St. Lawrence. The evolution of the region's spatial polarization is confirmed by the choices made last year at the municipal level during the merger process leading to the creation of the area's ten regional municipalities.

ÉVOLUTION DES ESPACES FONCTIONNELS DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE TROIS-RIVIÈRES

par

Armand SÉGUIN

*Département des sciences humaines, Université du Québec à
Trois-Rivières, C.P. 500, Trois-Rivières (Québec), G9A 5H7*

RÉSUMÉ

En effectuant en 1976 une enquête similaire à celle qui sert de base à la délimitation des régions et sous-régions administratives du Québec en 1965, on a défini, dans le cadre de la région administrative de Trois-Rivières, une hiérarchie des pôles d'attraction et délimité leurs zones d'influence. Les résultats comparés indiquent d'abord très peu de modifications au niveau de la hiérarchie, si ce n'est l'émergence de trois petites villes qui accèdent au palier inférieur de celle-ci. De même on remarque une relative stabilité dans la vie de relations entre les municipalités rurales et leurs pôles d'attraction urbains. Les mutations spatiales les plus importantes affectent la zone d'influence de la capitale régionale qui, favorisée par la mise en place en 1967 d'un lien routier permanent et gratuit avec la rive sud du Saint-Laurent, intensifie et étend son rayonnement dans ce secteur méridional de la région. Cette évolution des espaces fonctionnels trouve sa confirmation dans les options de regroupement prises par les municipalités lors de la formation des dix M.R.C. de la région l'an dernier.

MOTS-CLÉS : Espaces fonctionnels, hiérarchie urbaine, zone d'influence, municipalité régionale de comté, région administrative de Trois-Rivières.

ABSTRACT

The Evolution of Functional Space in the Administrative Region of Trois-Rivières

In 1976, while performing an investigation similar to the one which served as a basis for the identification of administrative regions and subregions of Québec in 1965, a hierarchy of attraction poles was defined and their spheres of influence identified, for the administrative region of Trois-Rivières.

The resulting comparison indicated very little change in the hierarchy, except for the emergence of three smaller towns at the lower level of the hierarchical structure. One notices a relative stability in the links between the rural municipalities and their urban attraction pole. The most important spatial changes relate to the regional capital's zone of influence, which intensified and spread into the southern portion of the region, following the construction, in 1967, of a permanent and toll-free road link with the south shore of the St. Lawrence. The evolution of the region's spatial polarization is confirmed by the choices made last year at the municipal level during the merger process leading to the creation of the area's ten regional municipalities.

KEY WORDS : Polarized region, Urban Hierarchy, Spheres of Influence, Regional Municipality, Administrative Region of Trois-Rivières.

Le découpage du Québec en régions et sous-régions administratives, effectué en 1965 par le Bureau de recherches économiques du ministère de l'Industrie et du Commerce, avait pour fondements un emboîtement d'espaces fonctionnels autour des différents centres hiérarchisés de l'armature urbaine du territoire. La région administrative de Trois-Rivières (04), subdivisée en deux sous-régions désignées sous les noms de Mauricie et Bois-Francs, regroupait alors les zones d'influence d'un réseau faiblement articulé (Frenette, 1970, Trotier, 1972) appartenant selon le cas à l'un ou l'autre des quatre niveaux identifiés de rayonnement urbain. Après plus de dix ans de « fonctionnement », nous avons voulu savoir comment ont évolué ces espaces polarisés à l'intérieur de cette région et voir en définitive si cette dernière a gagné en cohésion.

MÉTHODE UTILISÉE

L'enquête

La préoccupation de pouvoir comparer des situations dans le temps nous a conduit à choisir une méthode assez semblable à celle utilisée initialement par le M.I.C. Cette méthode à caractère empirique et multidimensionnel, revêt la forme d'une vaste enquête¹ auprès de la population de la région et prend en compte simultanément plusieurs indicateurs de nature économique, sociale et culturelle. Elle s'inspire directement de la démarche déjà utilisée en autres par A. Piatier (1956), et plus récemment chez nous, par J.-V. Frenette (1970) et O. Stanek (1972).

L'enquête s'est effectuée par la poste en février 1976 auprès d'un échantillonnage d'informateurs reconnus pour leur connaissance de leur communauté locale, suite à des contacts quotidiens avec elle. Ont été sélectionnés, dans chacune des 144 municipalités² de 5 000 habitants et moins, le curé de la paroisse, le secrétaire-trésorier de la municipalité, le gérant de la caisse populaire ou de la banque et le maître de poste. À des fins de remplacement³, nous avons fait appel par courrier et par interview au directeur de l'école locale, à des professeurs de géographie au niveau secondaire, de même qu'à un certain nombre de commerçants.

Au total 473 questionnaires ont été expédiés et de ce nombre 76% nous ont été retournés remplis. Seulement 9 questionnaires se sont avérés non utilisables, le nombre de réponses complétées étant jugé non satisfaisant. Ainsi a-t-on retenu pour la compilation un total de 386 questionnaires.

Le questionnaire comporte vingt questions touchant des domaines aussi divers que l'alimentation, le vêtement, le logement, le transport, l'éducation, la santé, le bien-être, les services professionnels, les loisirs, la joaillerie, l'équipement et l'emploi. Dans cet essai de mesure du rayonnement commercial, social, et culturel des centres de la région, on tient compte de la fréquence de la demande du bien ou du service, à partir de celle qui se présente d'une façon régulière et quotidienne, exigée par un large secteur de la population, jusqu'à cette demande d'occasion unique et réclamée par un secteur relativement restreint de la population.

Nous avons volontairement évité d'inclure toute question qui ne mettrait pas en compétition les centres de la région entre eux. Certaines d'entre elles visent même à faire ressortir une hiérarchie des paliers inférieurs des places centrales. Ainsi, avons-nous écarté des questions concernant la fréquentation d'établissements universitaires,

l'abonnement à un quotidien ou l'écoute d'un canal de télévision, questions qui auraient mis le Trois-Rivières métropolitain uniquement en compétition avec les capitales régionales des autres régions du Québec.

Compilation des données

La méthodologie employée dans la compilation des données de l'enquête conduit essentiellement à mettre en évidence deux catégories d'informations complémentaires; la première portant sur la hiérarchisation des centres, une seconde sur leur zone d'influence.

Dans une première étape, les municipalités désignées dans les questionnaires ont reçu quatre, deux ou un point selon qu'elles étaient respectivement un premier, un second ou un troisième choix comme lieu de consommation d'un bien ou d'un service pour la majorité de la population de la municipalité du répondant.

Chacune des vingt questions a été traitée sur un pied d'égalité et n'a pas fait l'objet d'une pondération, bien que les commerces et services mentionnés ne recouvrent pas des aires de marché identiques, et, de ce fait, ne possèdent pas le même degré de centralité. Cependant en conservant aux différentes questions le même poids, nous accordons plus d'importance à la fréquence dans la vie de relations qu'à ses aspects sélectifs. D'ailleurs, les résultats obtenus et présentés au tableau 1 et à la figure 1 démontrent que la démarche utilisée introduit suffisamment de discriminants entre les centres.

Pour chacune des municipalités le nombre de questionnaires (de 2 à 5) a été réduit à un seul, lequel représente l'opinion moyenne des informateurs d'une municipalité. De plus, chaque fois que deux ou plusieurs municipalités formaient une seule agglomération urbaine nous avons regroupé les points de chacune de ces municipalités et nous les avons attribués à l'agglomération. Enfin, la somme totale des points reçus par chacune des municipalités dresse une échelle de la hiérarchie des centres. Cette hiérarchisation découle donc ici, non pas de la détection de liens de subordination relayée entre des niveaux de centres urbains, mais bien plutôt de l'intensité et de l'étendue du rayonnement des villes, définies à travers l'étude des rapports ville-campagne.

La seconde étape consiste à mettre en pourcentages le nombre de points accordés par une municipalité à un certain nombre de centres. Cette opération permet de localiser chaque municipalité dans la zone d'influence d'un pôle urbain. L'intensité de cette attraction est fort variable et dépend de la distance, de l'accessibilité, de l'équipement commercial et de la concurrence des centres en présence.

Plusieurs types de zones d'influence peuvent s'en dégager. La plus importante peut être dite zone d'influence *monopolisée* ou *prédominante* lorsqu'elle exprime un lien préférentiel presque exclusif ou du moins sans concurrence effective; c'est généralement ce qui se produit lorsque le pourcentage des points accordés à une ville dépasse 50%. La zone d'influence peut être dite simplement *dominante* lorsque le lien préférentiel favorise une ville en particulier sans éliminer cependant un partage substantiel d'influence avec un ou des centres concurrents; à ce moment-là le pourcentage le plus élevé est habituellement inférieur à 50%. Dans ce partage d'influence, lorsqu'un pôle secondaire se voit accordé plus du tiers des pourcentages nous sommes en présence d'une zone *bipolaire*. Les municipalités qui accordent

Tableau 1

Caractéristiques des pôles d'attraction de la région.

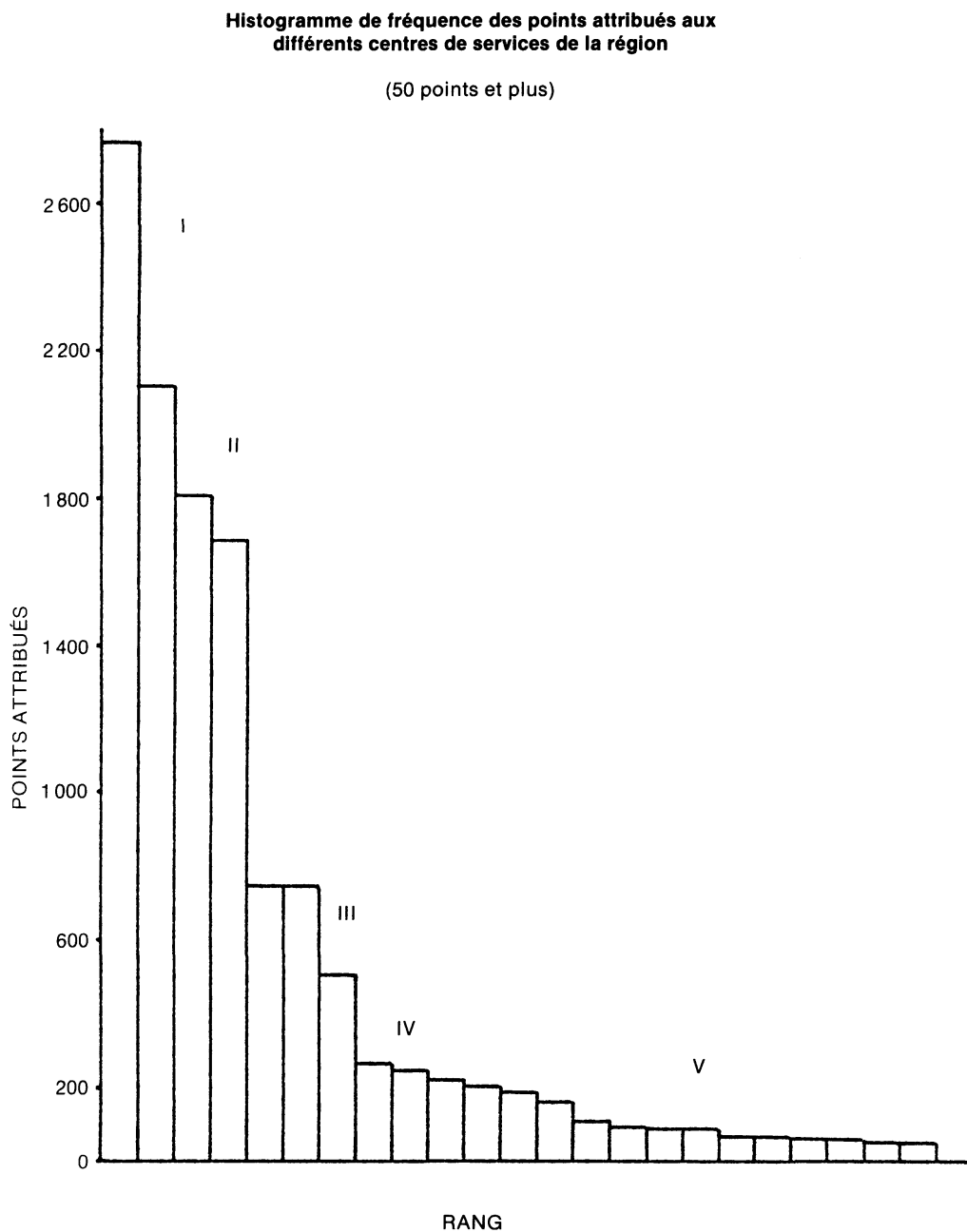
Pôles d'attraction	Points ¹ attribués par l'enquête de 1976	Population ₂ de l'agglomération en 1976	Population ₃ de la zone d'influence habituelle (20%) en 1976	Valeur des ₄ ventes du commerce de détail et des services en 1971 \$'000	Nombre ₅ d'établissements pour 56 activités tertiaires en 1975
Trois-Rivières métropolitain	2 770	102 705	186 863	171 884	2 436
Shawinigan- Grand-Mère	1 686	55 414	99 026	95 864	1 688
Drummondville	1 810	45 537	75 211	82 623	1 267
Victoriaville- Arthabaska	2 107	32 054	69 815	53 916	1 025
Louiseville	752	8 126	22 368	9 423	280
La Tuque	263	12 067	15 443	23 928	377
Plessisville	506	9 558	14 481	12 260	310
Nicolet	752	6 514	19 326	6 133	168
Saint-Tite	243	4 400	11 721	3 899	159
Warwick	201	4 593	8 460	3 728	113
Pierreville	221	2 510	5 655	5 154 ⁶	89
Princeville	97	5 394	5 394	4 081	120

1. Le seuil minimal de 200 points s'impose pour établir une distinction entre un centre urbain proprement dit et un centre rural. Les centres qui n'atteignent pas 200 points ont tous une population agglomérée inférieure à 1 500 habitants. La petite ville industrielle de Princeville représente la seule exception à cette règle.
2. Compilation de l'auteur, à partir des données du recensement du Canada de 1976, no. cat.: 92-803.
3. Compilation de l'auteur, à partir des données du recensement du Canada de 1976, n° cat.: 92-803; base du calcul: l'ensemble de la population de la zone d'influence habituelle selon les résultats de l'enquête.
4. Recensement du Canada de 1971, Commerce de détail, n° cat.: 97-703, tab. 5; et Commerce de services, n° cat.: 97-743, tab. 5.
5. Compilation de l'auteur à partir de données recueillies dans l'étude: Maurice Lebrun, Yves Cartier et Michel Damphousse, 1977: *L'armature urbaine de la Mauricie-Bois-Francs*, Québec, O.P.D.Q., coll. Les schémas régionaux, 183 p.
6. Estimé minimum, à partir des données du recensement du Canada de 1966, n° cat.: 97-603, et de 1971, n° cat. 97-703 et 97-743.

moins de 20% de leurs points à une ville entretiennent nécessairement avec cette dernière des rapports moins fréquents et dans une certaine mesure pour des services plus rares; elles entrent alors dans la zone d'influence *occasionnelle* (Babonaux, 1966) de cette ville, qui s'oppose à la zone *habituelle*. Cependant lorsqu'une municipalité n'accorde aucun pourcentage supérieur au quart ou même au tiers du total de ses points, on peut considérer cette dernière comme ne possédant réellement pas un pôle préférentiel et qu'elle appartient à une zone d'influence *divergente*.

Enfin, la zone d'influence de la capitale régionale peut être encore très significative à 10% étant donné que dans les catégories de biens et de services auxquelles réfère le

Figure 1



Les ruptures qui apparaissent dans l'histogramme de fréquence représentent des discontinuités majeures dans le classement des lieux centraux et identifient cinq groupes homogènes où les différences intragroupes sont minimisées et les différences intergroupes maximisées.

questionnaire d'enquête, les petites villes de 5 000 habitants tout aussi bien que les villes de 30 000 habitants peuvent avantageusement la concurrencer, sans toutefois posséder les services rares dont elle dispose.

RÉSULTATS OBTENUS

Hiérarchie des centres

Les municipalités de la région ont accordé 9,1% des points à des centres situés à l'extérieur de la région dont 5,8% à des centres situés dans la périphérie immédiate. En contrepartie les centres situés à l'intérieur de la région étendent en quelques endroits leur zone d'influence au-delà de la limite de la région administrative. C'est notamment le cas de Plessisville, de Victoriaville et de Drummondville⁴. Deux considérations peuvent être déduites de ces faibles pourcentages, d'une part que la région est passablement autonome quant aux biens et services énumérés dans le questionnaire, et d'autre part que les limites régionales sont à peu de chose près conformes à la limite du rayonnement actuel des centres urbains de la région.

La mise en ordre décroissant des municipalités distribuées selon le nombre de points cumulés permet d'identifier dans un premier essai de classement au moins cinq groupes de centres (voir figure 1 et tableau 1). Les quatre premiers groupes rassemblent 11 agglomérations urbaines qui totalisent 77% des points attribués. Elles comptent toutes une population agglomérée de plus de 2 500 habitants. Le dernier groupe, en recueillant seulement 15,43% des points, concentre 83 petits centres dont la population agglomérée ne dépasse pas généralement 1 500 habitants. Une seule exception, la petite ville industrielle de Princeville qui malgré sa population agglomérée de plus de 4 000 habitants n'a recueilli que 97 points. Elle représente un cas unique de ville à très faible rayonnement extérieur, qui s'explique d'une part par la faiblesse relative de ses équipements (voir tableau 1), et d'autre part par la concurrence victorieuse que lui font deux villes voisines à fonction régionale très développée, Victoriaville située à 15 km à l'ouest, et Plessisville à seulement 12 km à l'est. Malgré ce cas aberrant, il semble bien que le nombre de 200 points reçus représente un seuil qui marque une nette distinction entre les centres urbains proprement dits et les centres ruraux.

Dans l'intervalle entre 200 et 100 points, il n'y a que trois centres sur un total de 83. La 20^e question, portant sur le lieu de travail à l'extérieur, a propulsé Gentilly (190) et Daveluyville (161) assez artificiellement dans l'échelle de la hiérarchie. Cela s'explique par la présence à Gentilly du vaste chantier de construction de l'usine d'eau lourde, encore en opération à ce moment-là, et par le fait que Daveluyville offre de nombreux emplois dans le secteur manufacturier. Il y a donc une discontinuité très effective entre le groupe quatre et cinq que ne montre pas, et pour cause, la figure 1.

À l'intérieur du dernier groupe, il semble tout à fait aléatoire d'essayer d'effectuer des regroupements, car aucune discontinuité significative ne s'en dégage. Cette méthode se montre incapable d'établir une hiérarchie des centres ruraux. Elle se révèle beaucoup plus efficace pour déceler une hiérarchie urbaine.

Le critère synthétique que cette méthode nous conduit à utiliser, ne peut cependant pas être employé d'une façon absolue à l'exclusion de tout autre. Le contenu des relations qui sous-tendent ces pointages se modifie selon la position du centre urbain dans l'ensemble régional. Le cas de Princeville le prouve. Il faut

nécessairement le mettre en corrélation avec d'autres critères pour l'interpréter et le compléter.

Les critères auxquels on doit normalement se référer doivent découler le plus directement possible de la nature même du fait urbain. Le fait urbain implique au moins trois éléments essentiels qu'il faut s'efforcer de voir en concomitance : une concentration de population, une activité diversifiée dominée par les activités tertiaires, un niveau de rayonnement régional. Aussi notre choix s'est-il porté sur les critères suivants : la population de l'agglomération, la population de la zone d'influence desservie, la valeur des ventes du commerce de détail et du commerce de services, et enfin, le nombre d'établissements pour 56 activités tertiaires.

La position d'un centre urbain dans la hiérarchie d'un réseau est déterminée en grande partie par la quantité et la variété des biens et des services qu'il met à la disposition de la population locale et régionale. Plus le centre est situé à un niveau élevé de la hiérarchie plus il dispose de biens et de services offerts à un grand bassin de population.

Cette sélection de critères reprend, du moins pour les trois premiers, ceux déjà utilisés par le M.I.C. (1967, p. 5). Volontairement nous avons souhaité ne pas nous éloigner trop afin de pouvoir rendre la comparaison possible et faire ressortir ainsi l'aspect dynamique du phénomène. Cependant, si les critères utilisés sont dans une large mesure identiques, le traitement des données pour arriver à la classification finale diffère. Pour les cinq critères utilisés les valeurs ont été standardisées (voir tableau 2). Cette transformation des données permet d'additionner les différentes valeurs prises par les centres urbains pour les cinq variables et ainsi de définir globalement un poids hiérarchique qui vient unifier la base de la classification.

Le classement des poids hiérarchiques fait voir quatre groupes bien individualisés de centres urbains qui correspondent à des niveaux de fonctions régionales. Les modifications par rapport à la première classification se sont produites surtout à l'intérieur des groupes constitués. Il s'est effectué une seule migration d'un groupe à l'autre ; il s'agit de la ville de La Tuque qui gagne un échelon dans la hiérarchie. L'importance de la population agglomérée et de l'équipement en services mise en rapport avec le très petit nombre de municipalités qui entourent cette ville isolée en Haute-Mauricie, explique et justifie très bien cette promotion.

La capitale régionale, le Trois-Rivières métropolitain, demeure un centre bien unique avec un poids hiérarchique qui est plus du double de celui de sa plus proche concurrente, l'agglomération de Shawinigan. C'est la seule ville à fonction régionale, c'est-à-dire qui étend son rayonnement à la presque totalité du périmètre régional par la gamme des biens et services rares qu'elle dispense à la population. Son agglomération regroupe près de 25% de la population régionale, et dans des domaines où elle subit une concurrence intrarégionale sa zone d'influence préférentielle et dominante atteint 38%, sa zone d'influence à vingt pourcent atteint 44% et celle à dix pourcent atteint près de 55% de la population régionale.

Tous les autres centres urbains ont une fonction sous-régionale mais à des niveaux différents. Ainsi, le second groupe de centres est-il constitué de trois agglomérations à fonction sous-régionale très importante et représentant un premier niveau : Shawinigan, Drummondville et Victoriaville. À l'intérieur de ce groupe la mutation la plus importante a été l'échange de rang entre Shawinigan et Victoriaville. Le troisième groupe représente quatre centres urbains, à fonction sous-régionale de second niveau : Louiseville, La Tuque, Plessisville et Nicolet. En plus de l'addition de la

Tableau 2

Hiérarchie du réseau urbain régional et ses critères.

<i>Centres urbains</i>	<i>Points₁ attribués par l'enquête 1976</i>	<i>Population₂ de l'agglomération 1976</i>	<i>Population₃ de la zone d'influence à 20% en 1976</i>	<i>Valeur des₄ ventes du commerce de détail et des services en 1971</i>	<i>Nombre₅ d'établissements pour 56 activités tertiaires en 1975</i>	Σ <i>Poids hiérarchique</i>
Trois-Rivières métropolitain	+2,101	+2,698	+2,710	+2,615	+2,406	+12,530
Shawinigan-Grand-Mère	+0,849	+1,075	+1,038	+1,115	+1,387	+ 5,464
Drummondville	+0,992	+0,736	+0,585	+0,854	+0,814	+ 3,981
Victoriaville-Arthabaska	+1,335	+0,273	+0,482	+0,287	+0,484	+ 2,861
Louiseville	-0,228	-0,547	-0,420	-0,589	-0,529	- 2,313
La Tuque	-0,793	-0,412	-0,552	-0,303	-0,397	- 2,457
Plessisville	-0,512	-0,498	-0,571	-0,534	-0,488	- 2,644
Nicolet	-0,228	-0,602	-0,478	-0,654	-0,682	- 2,644
Saint-Tite	-0,816	-0,675	-0,623	-0,698	-0,694	- 3,506
Warwick	-0,864	-0,668	-0,685	-0,702	-0,757	- 3,676
Pierreville	-0,841	-0,740	-0,739	-0,693	-0,789	- 3,802
Princeville	-0,987	-0,641	-0,744	-0,695	-0,747	- 3,814

(Voir notes explicatives du tableau 1).

ville de La Tuque, l'autre modification est représentée par la ville de Nicolet qui passe de la deuxième à la quatrième position à l'intérieur du groupe. Enfin, le dernier groupe est constitué lui aussi de quatre petites villes à fonction sous-régionale de la plus faible ampleur, soit le troisième niveau. À noter que Pierreville perd un rang mais parvient de justesse à ravir l'avant-dernière place à Princeville.

Mutations dans la hiérarchie

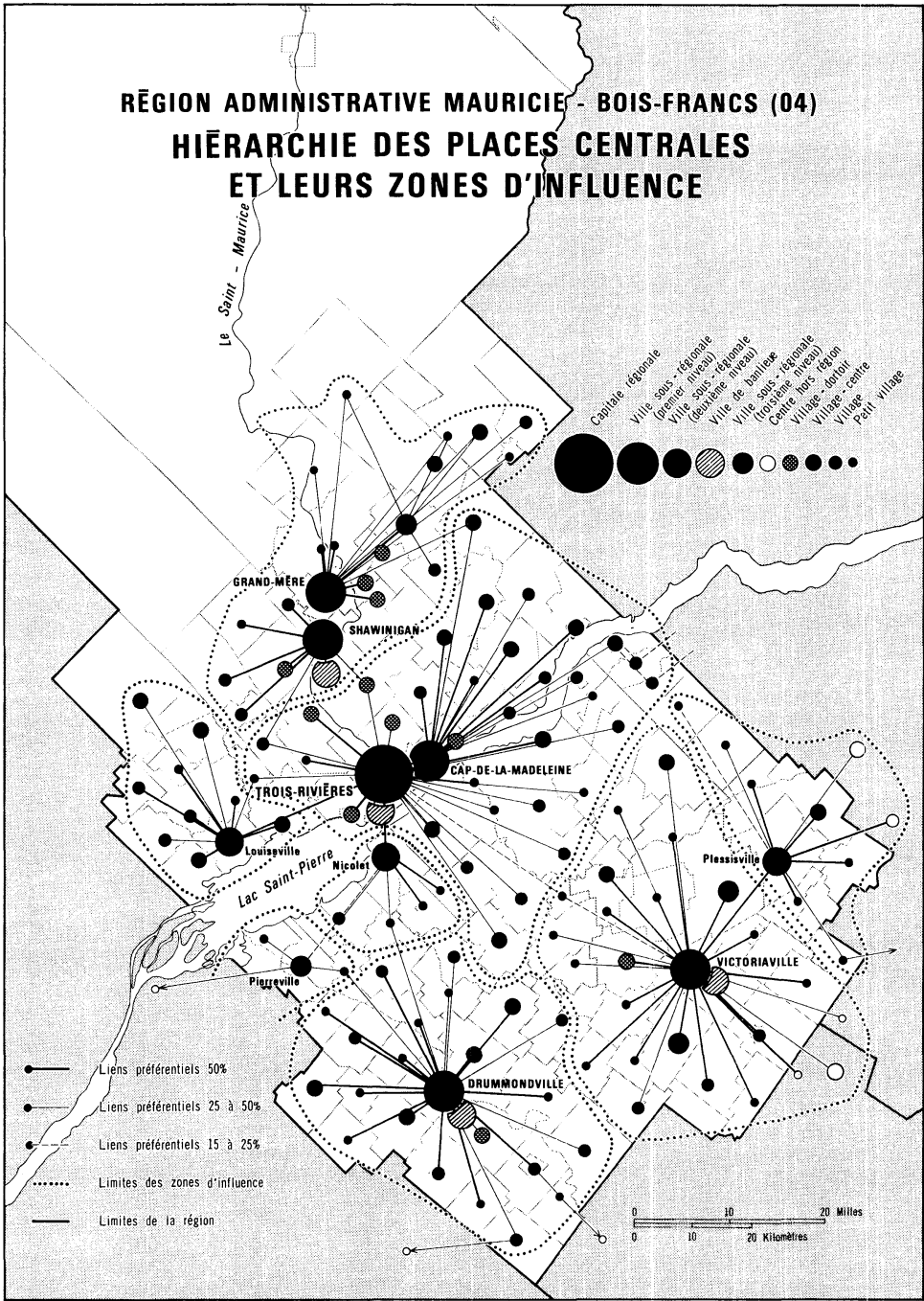
Si l'on compare les résultats obtenus ici avec ceux du M.I.C. en 1965, les points de similitude dominent largement : hiérarchies définies par quatre niveaux dont deux regroupant dans le même ordre les mêmes agglomérations aux paliers supérieurs ; on retrouve dans les paliers inférieurs, mais distribuées dans un ordre différent, cinq des huit villes. Les mutations hiérarchiques se manifestent uniquement au niveau des petites villes. Nicolet est promue à la catégorie des centres « tertiaires », alors que Saint-Tite, Warwick et Princeville font leur apparition dans la hiérarchie urbaine régionale. Ces mutations sont confirmées par l'étude de M. Lebrun, Y. Cartier et M. Dampousse (1977) laquelle est arrivée à des conclusions très près des nôtres, à l'aide d'une approche très différente basée en particulier sur l'analyse détaillée du rayonnement des activités tertiaires privées et publiques.

Il faut reconnaître cependant que Pierreville tout comme Princeville représentent pour le moins des cas limites. Pierreville, la seule agglomération à ne pas avoir le statut légal de ville, représente la plus faible concentration de population, soit 2 510 habitants en 1976 ; les services professionnels de même que le commerce de gros n'ont que très peu d'ampleur. Par contre 60,76% de sa main-d'œuvre active travaille localement dans le secteur tertiaire. Parmi les centres de niveau inférieur de la hiérarchie, Pierreville est le seul à pouvoir presque doubler sa population dans la zone d'influence préférentielle et dominante (4 730 habitants), et atteindre ainsi une performance qui les dépasse tous. Ceci prouve bien que le rayonnement de ce centre dépasse de beaucoup son agglomération. Pour illustrer encore le rôle sous-régional de Pierreville sur le plan commercial, on peut signaler pour 1971 un quotient de localisation du commerce de biens et de services de 1 645, lequel figure parmi les plus élevés dans l'ensemble des centres urbains de la région.

Les zones d'influence

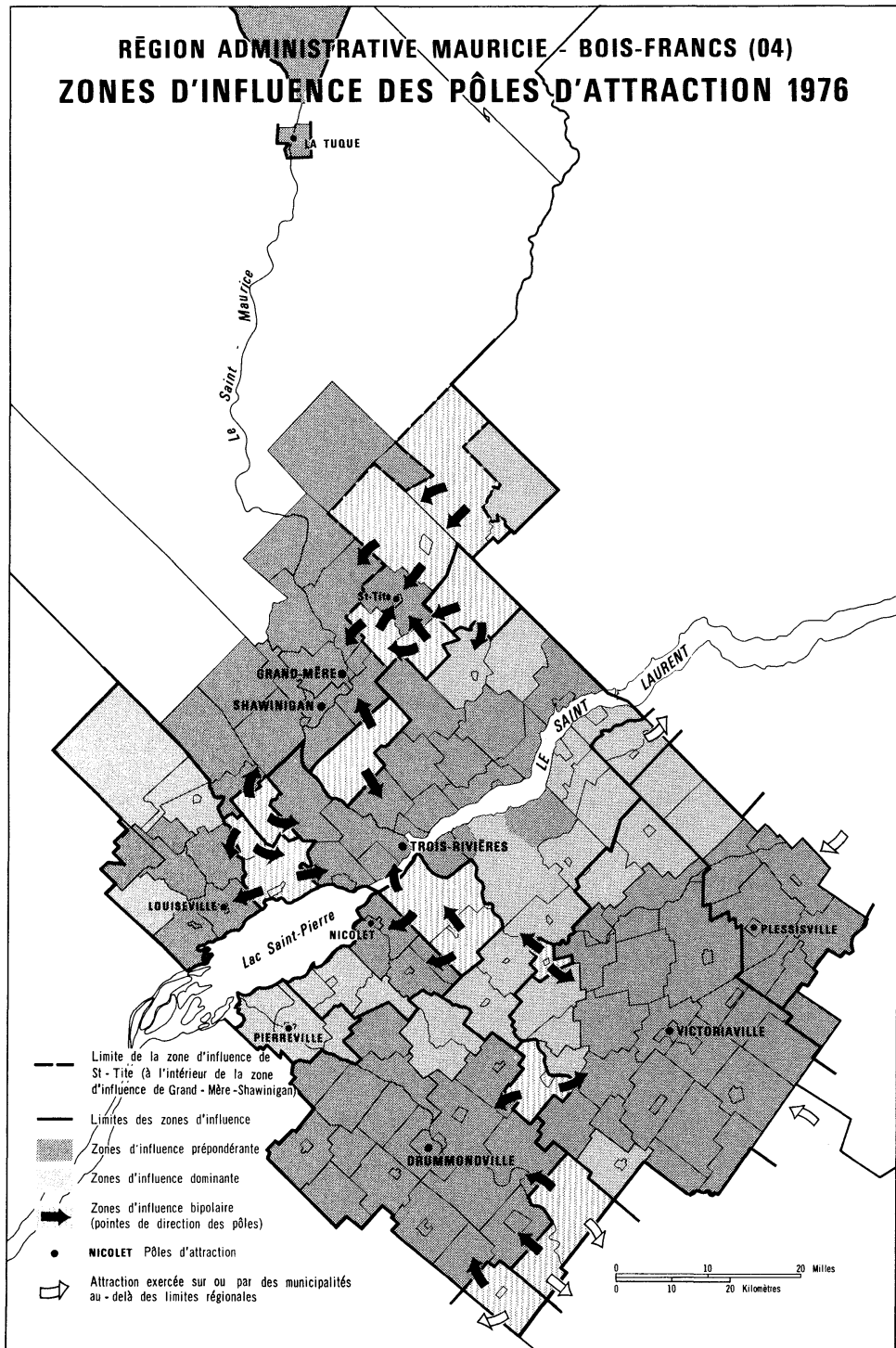
L'agrégation des différentes municipalités rurales autour de leurs pôles d'attraction, selon le pourcentage de points accordés, a fait apparaître des zones d'influence (voir figure 2) fortement cohérentes. La distance relative aux différents centres de services semble commander l'intensité et l'orientation de la vie de relations. Plus une municipalité rurale est située près d'un centre urbain, plus l'attraction est forte et exclusive. Plus le centre urbain est élevé dans la hiérarchie et accessible, plus l'attraction subie est irrésistible. Cette attraction décroît en fonction de l'éloignement d'un centre et du rapprochement d'un autre, et persiste tant que la concurrence ne se fait pas réellement sentir. De là résultent l'étendue et la forme variables des aires d'influence, qui se développent autour de l'agglomération en zones concentriques irrégulières fortement influencées par les axes majeurs du réseau routier. Tantôt elles se rapprochent du cercle, comme Drummondville et Victoriaville, tantôt de l'ellipse, comme Trois-Rivières et Shawinigan-Grand-Mère.

Figure 2



Sources : Ministère des Transports, 1/250 000, Québec, 1979.

Figure 3



Sources : Énergie, Mines et Ressources, Canada.

Ministère des Transports, Québec. Trois-Rivières, feuille 31 I

Tableau 3
Caractéristiques des zones d'influence des pôles d'attraction de la région

	<i>Superficie₁</i>		<i>Population₂</i>		<i>Densité₃</i>		<i>Municipalités₄</i>	
<i>Centres urbains selon l'ordre hiérarchique</i>	<i>Zone d'influence dominante Km₂</i>	<i>Zone d'influence habituelle (> 20%) Km²</i>	<i>Zone d'influence dominante (nombre)</i>	<i>Zone d'influence habituelle (> 20%) (nombre)</i>	<i>Zone d'influence dominante hab. /km²</i>	<i>Zone d'influence habituelle (> 20%) hab. /km²</i>	<i>Zone d'influence dominante (nombre)</i>	<i>Zone d'influence habituelle (> 20%) (nombre)</i>
Trois-Rivières métropolitain	2 414	3 580	153 923	186 863	25,64	26,03	42	61
Shawinigan- Grand-Mère	2 275	2 882	88 606	99 026	17,10	16,65	23	28
Drummondville	1 849	2 049						
Drummondville	1 849	2 049	72 026	75 211	18,33	18,09	30	35
Victoriaville et Arthabaska	2 172	2 375	66 085	69 815	17,87	17,91	36	44
Louiseville	950	982	21 967	22 368	18,95	18,75	15	16
La Tuque	2 056	2 056	14 851	15 443	1,37	1,37	5	5
Plessisville	697	951	14 321	14 481	10,22	13,41	10	13
Nicolet	319	914	10 002	19 326	16,50	19,85	10	16
Saint-Tite	91	1 279	4 400	11 721	14,41	6,47	2	8
Warwick	120	474	4 593	8 460	14,74	11,86	2	8
Pierreville	186	186	5 100	5 655	15,26	15,26	6	6
Princeville	198	305	5 394	5 394	7,89	7,05	2	3

1. Compilation de l'auteur, à partir des données du Répertoire des Municipalités du Québec 1977, Québec, Éditeur officiel, 1978, selon les indications de l'enquête. Les mesures de surface présentées en milles carrés ont été transformées en kilomètres carrés; un mille carré correspond à 2,59 kilomètres carrés.
2. Compilations de l'auteur, à partir des données du recensement du Canada de 1976, no cat.: 92-803, selon les résultats de l'enquête.
3. Compilation de l'auteur, selon les résultats de l'enquête. Il s'agit ici de la densité du peuplement dans les zones d'influence à l'extérieur des agglomérations urbaines respectives; la surface et la population de ces dernières étant exclues des calculs.
4. Compilation de l'auteur, selon les résultats de l'enquête. Chacune des municipalités de la région a été prise en compte ici.

Quant à la superficie des zones d'influence (voir tableau 3), elle reflète très bien le pouvoir de rayonnement spatial des centres selon leur position hiérarchique. Cela est particulièrement vrai pour la zone d'influence à 20% et plus, à deux exceptions près, La Tuque et Saint-Tite qui, favorisées par leur position périphérique, englobent de vastes territoires très faiblement peuplés et subdivisés en un nombre restreint de municipalités.

Le partage du territoire régional en zones d'attraction prédominantes et dominantes (voir figure 3) favorise très nettement les centres qui appartiennent aux paliers supérieurs de la hiérarchie. Ainsi, au niveau de la zone d'influence dominante, les quatre premières agglomérations drainent 90% de la population et 65% de l'espace régional. Ce dernier pourcentage passe à 78% lorsque l'on exclut des calculs le cas aberrant de la zone d'attraction de La Tuque en Haute-Mauricie. Les zones d'influence des centres à fonction sous-régionale du troisième niveau sont recouvertes dans trois cas sur quatre par celles des centres des paliers supérieurs. Seul Pierreville relativement éloigné de la concurrence dans un rayon routier de 30 km, échappe à cette règle. À noter toutefois que ce centre ne possède pas de zone d'influence prédominante, ce qui indique assez clairement qu'en regard de la gamme des biens et des services énumérés dans le questionnaire d'enquête, la dernière catégorie de centres (dont la population agglomérée ne dépasse pas 5 000 habitants) n'atteint pas un niveau satisfaisant d'autonomie. Leur rayonnement est de ce fait plus limité et les oblige à partager leur zone d'influence.

L'enquête a nettement fait ressortir l'importance du Trois-Rivières métropolitain comme pôle d'attraction majeur de la région administrative Mauricie-Bois-Francs. Ceci est d'autant plus remarquable que nous n'avons pas été obligé de recourir dans le questionnaire d'enquête à l'usage de services rares situés exclusivement à Trois-Rivières, à l'intérieur des limites de la région.

L'agglomération de Trois-Rivières possède la zone d'attraction la plus étendue, la plus densément peuplée, et aussi qui regroupe la plus forte proportion de la population régionale, soit 36,7%. Ce pourcentage passe successivement à 44,5% et 52,3% pour les zones d'influence fixées à 20% et 10% des points accordés. Le territoire couvert alors représente 40% de la superficie totale de la région et regroupe la moitié des municipalités. Naturellement, pour ces municipalités qui accordent de 10% à 20% de leurs points à la capitale régionale, les rapports avec celle-ci sont moins fréquents mais plus spécifiques.

Jusqu'à maintenant nous avons employé comme équivalents les termes «zone d'attraction» et «zone d'influence», bien que nous convenons avec J.-B. Charrier (1970) que cette dernière a plus d'extension et déborde largement la première. Notre questionnaire vise d'abord à faire ressortir les zones d'attraction mais pas exclusivement, puisque près de la moitié des questions concernent une consommation de biens et de services à rythme annuel, voir même occasionnel et exceptionnel d'une part, et n'implique pas le déplacement de la plus grande partie de la population d'autre part. En réalité la zone d'influence de Trois-Rivières est beaucoup plus étendue que celle que l'on peut observer sur la figure 2, puisque nous nous sommes abstenu de faire intervenir le recours à des biens et services rares localisés exclusivement dans la capitale régionale, comme la publication d'un quotidien, la production d'émissions de télévision, l'enseignement universitaire, la présence d'un bon nombre de bureaux régionaux gouvernementaux, l'orchestre symphonique, certains services spécialisés aux entreprises, et autres.

ÉVOLUTION DES ESPACES FONCTIONNELS

Mutations spatiales

L'analyse des situations comparées dans le temps nous amène en tout premier lieu à constater une remarquable stabilité de la vie de relations entre les municipalités rurales et leurs pôles d'attraction urbaine.

En effet, durant cette période, seulement 17 municipalités sur un total connu de 142, ont modifié leur orientation vers un pôle préférentiel autre que celui de 1962 ou 1965 selon le cas. De plus, la plupart de ces changements n'ont souvent rien de très radical; les municipalités conservent un lien secondaire encore assez important avec leur ancien pôle d'attraction dominant. Ces municipalités, toutes situées dans la marge de contact des aires d'attraction urbaines, représentaient et représentent encore souvent une zone d'influence bipolaire qui se superpose à la zone d'influence dominante.

Il en va de même lorsqu'on observe la variation des pourcentages des points accordés par chacune des municipalités: dans 64 cas sur un total connu de 142 ceux-ci demeurent inchangés. Nous avons considéré une variation de 5% en plus ou en moins comme peu significative dans les résultats compilés de ces enquêtes, et assimilable au statu quo.

Les aires d'influence qui ont subi le plus de modifications sont par ordre d'importance celles du Trois-Rivières métropolitain, de Nicolet et de Drummondville.

La zone d'influence dominante de la capitale régionale enregistre les mutations spatiales les plus remarquées avec treize transferts de territoires et une variation des pourcentages de points accordés affectant 66% des municipalités concernées. Sur la rive nord, elle a eu à subir la concurrence victorieuse de la ville de Louiseville en particulier qui lui a soustrait trois territoires municipaux (Yamachiche, Sainte-Anne-de-Yamachiche et Saint-Paulin, paroisse), alors qu'elle a échangé Saint-Adelphe pour Saint-Étienne-des-Grès à l'agglomération shawiniganaise. Sur la rive sud du Saint-Laurent, dans le comté de Nicolet, Trois-Rivières a raffermi et agrandi considérablement sa zone d'attraction dominante en effectuant huit et même dix gains⁵, dont cinq aux dépens de Nicolet, trois de Québec, et deux de Drummondville. Dans une période relativement courte, soit un peu plus d'une décennie, la capitale régionale, réduite à la défensive sur la rive nord, a consolidé son emprise sur la rive sud et a étendu sa zone d'influence préférentielle dominante jusqu'à l'autoroute transcanadienne. Cette expansion illustre assez bien l'affirmation de Trois-Rivières comme capitale régionale et une tendance marquée vers une plus grande intégration de l'espace régional.

La progression du rayonnement de Trois-Rivières dans la sous-région administrative des Bois-Francs a par ailleurs été signalée d'une part, dans l'étude de A. Bailly et de M. Polèse (1975), basée sur les mutations des zones de vente des journaux à parution quotidienne au Québec entre 1951 et 1971; et d'autre part, dans les recherches de J.-V. Frenette (1970) sur l'organisation régionale du Québec, illustrée par les directions des flux téléphoniques interurbains.

La ville de Nicolet, principale victime de la concurrence du Trois-Rivières métropolitain, a été amputée à l'est d'une bonne partie de sa zone d'influence dominante et réduite à jouer dans ce secteur un rôle de second plan, à partager au mieux une zone bipolaire.

Tableau 4

**Évolution du trafic routier entre les deux rives du Saint-Laurent,
à Trois-Rivières⁶**

Présentation du nombre de véhicules selon :	Traversier			Pont Lavolette			
	1960	1963	1966	1969	1972	1976	1980
Moyenne journalière annuelle	1 421	1 680	2 231	3 950	9 458	13 690	15 452
Moyenne journalière d'été	—	—	—	4 865	11 397	15 829	18 524

Drummondville perd, en périphérie à l'est, La Visitation au profit de Nicolet ; Saint-Léonard et Aston-Jonction la désertent en faveur de Trois-Rivières et Victoriaville lui soutire Saint-Jacques-de-Horton. Cependant, à l'intérieur de sa zone d'influence dominante et monopolisée, elle conserve et même augmente son emprise comme l'indique la variation des pourcentages des points accordés. À cette performance s'ajoute un gain au sud, soit Ulverton, sur sa rivale Richmond.

Trois facteurs interviennent pour expliquer ces mutations spatiales. La position de la municipalité rurale par rapport au réseau urbain figure comme première condition de changement. En effet ces mutations se sont produites lorsque la position offrait effectivement une alternative entre deux ou plusieurs centres urbains. Le territoire de ces municipalités est généralement le point de rencontre, ou mieux encore, de superposition de zones d'influence ; généralement il s'agit d'une appartenance soit à une zone bipolaire, (Saint-Étienne et Yamachiche) soit à une zone divergente, (La Visitation et Manseau) ou plus rarement, à une zone d'influence dominante combinée à une zone d'influence occasionnelle (Saint-Léonard).

Un second facteur déterminant a été celui du développement de l'infrastructure routière qui a eu comme conséquence l'amélioration de l'accessibilité à certains centres urbains. La construction du pont Lavolette sur le St-Laurent qui a remplacé en 1967 le système désuet des traversiers, est à l'origine de l'extension rapide de la zone d'influence dominante du Trois-Rivières métropolitain sur la rive sud du fleuve. L'accès routier gratuit et continu à la capitale régionale a rapproché considérablement les municipalités rurales du comté de Nicolet, des services généralement offerts par une grande agglomération.

À cela, il faut ajouter la mise en service de quelques tronçons d'autoroute comme la 55, la 40 et maintenant la 30, de même que le développement plus capricieux du réseau des routes pavées en milieu rural qui ont modifié localement les directions préférentielles habituelles vers les pôles d'attraction.

Enfin un troisième facteur très important qu'il convient de signaler est celui du développement inégal de l'infrastructure commerciale et des équipements collectifs des centres urbains. Le dynamisme commercial des pôles d'attraction de la région peut trouver sa mesure comparative d'une part dans la variation du quotient de localisation du commerce de détail et de services basé sur la valeur des ventes et des recettes, et d'autre part le pourcentage d'augmentation du nombre d'établissements commerciaux. Malgré le fait que la disponibilité des sources statistiques ne permette pas une comparaison qui cadre davantage avec la période des enquêtes, on peut noter

déjà une certaine corrélation entre les variations spatiales des zones d'influence et le dynamisme commercial des pôles d'attraction, sans que l'on puisse toutefois accorder à ce dernier la priorité comme facteur explicatif.

Municipalités régionales de comté et espaces fonctionnels

La restructuration municipale toute récente effectuée en 1981, dans le cadre de la mise en vigueur de la loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, a découpé la région administrative de Trois-Rivières en dix municipalités régionales de comté (M.R.C.) correspondant à autant d'espaces fonctionnels. En effet, cette opération illustre très bien l'état actuel de la polarisation des municipalités rurales autour d'un centre urbain avec lequel elles entretiennent des relations préférentielles de nature très diverse. Suivant d'abord le principe de l'intégration à la « région d'appartenance », chaque municipalité rurale a dû procéder à l'examen de sa vie de relations et choisir de s'associer à long terme, pour des fins d'aménagement du territoire, avec le centre et le territoire avec lesquels elle se sent le plus d'affinités naturelles.

Ces choix d'association viennent confirmer les mutations spatiales des zones d'influence déjà signalées par l'enquête de 1976. Quinze des dix-sept transferts d'une zone d'influence dominante à une autre sont ici corroborés; deux exceptions toutefois, Halifax-Sud (partie sud-ouest) et Sainte-Clothilde-de-Horton (paroisse).

Inversement, confronté aux résultats de notre enquête, ce mouvement de regroupement des municipalités de la région apparaît dans l'ensemble marqué par la cohérence. Le découpage des M.R.C. correspond d'assez près aux zones d'influence des centres urbains, avec certaines concessions dues à la contrainte, imposée jusqu'à un certain point par le ministère des Affaires municipales (M.A.M.), de ne pas leur donner trop d'extension spatiale. Ainsi la zone d'influence de l'agglomération trifluvienne a-t-elle donné naissance à deux M.R.C., De Francheville sur la rive nord, et Bécancour sur la rive sud (partie est), en plus de consolider celle de Nicolet-Yamaska (partie ouest). De même la zone d'influence de l'agglomération Shawinigan-Grand-Mère a-t-elle été divisée en deux territoires de M.R.C., celui du Centre-Mauricie incluant l'agglomération, et celui de Mékinac, centré autour de la petite ville de Saint-Tite, à dominante nettement rurale. Dans une moindre mesure les espaces polarisés par les agglomérations de Drummondville et de Victoriaville ont été partiellement amputés. Dans le premier cas, on perd sans compensation les municipalités de Saint-Zéphirin-de-Courval et de Sainte-Perpétue au profit de la M.R.C. de Nicolet-Yamaska, et de Sainte-Clothilde-de-Horton (paroisse) à la M.R.C. d'Arthabaska; dans le second cas, on cède d'une part les municipalités de Sainte-Eulalie, Lemieux, Manseau et Saint-Joseph-de-Blandford à la M.R.C. de Bécancour et d'autre part Princeville (ville et paroisse) à la M.R.C. de l'Érable, avec toutefois une compensation territoriale au sud, soit l'inclusion logique des municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham, Ham-Nord et Saints-Martyrs-Canadiens. Enfin la M.R.C. de l'Érable, centrée autour de Plessisville, atteint une taille minimale comparable à celle des autres en incorporant dans la région (04) cinq nouvelles municipalités: Lyster, Inverness (village et paroisse), Halifax-Sud et Bernierville.

La préoccupation de calibrer les territoires des M.R.C. ne pouvait que venir en conflit avec l'application du principe de l'intégration à partir de la région d'appartenance, et soulève au minimum une douzaine de cas aberrants⁷, soit ceux des municipalités qui deviennent séparées de leur pôle préférentiel d'attraction et qui

n'entretiennent que très peu de relations avec les centres de services du territoire auquel elles sont incorporées. Par exemple, l'adhésion de Saint-Barnabé à la M.R.C. de Maskinongé et celle de Grandes-Piles à la M.R.C. de Mékinac ne s'expliquent pas en termes d'espaces polarisés. C'est davantage le principe de la région homogène qui justifie ces choix, et l'on peut penser qu'il n'est pas étranger à plusieurs autres options.

Dans l'ensemble cependant, la ville représente l'élément de cohérence des espaces délimités par les M.R.C. et le degré d'intégration du territoire de chacune d'elles est avant tout fonction de la hiérarchie urbaine. Les villes des paliers supérieurs sont davantage aptes à jouer un rôle régional, et plus la ville est élevée dans la hiérarchie plus le degré d'intégration est fort (tableau 5). Ainsi il n'est pas du tout surprenant que des centres comme Warwick, Pierreville et Princeville n'aient pas émergé comme éléments dynamiques de polarisation de l'espace, Bécancour représente peut-être l'une des rares M.R.C. du Québec à ne pas avoir un centre animateur; la ville qui lui donne son nom, possédant uniquement une spécialisation industrielle, est effectivement privée de fonction régionale.

CONCLUSION

L'étude comparée des résultats de deux enquêtes similaires, combinée aux choix d'association des municipalités dans le cadre de la formation des M.R.C., permet d'observer pour une période de près de vingt ans, une remarquable stabilité de la vie de relations entre les municipalités rurales et leurs pôles d'attraction urbains. Il ne faut cependant pas considérer cette stabilité comme absolue; les espaces fonctionnels représentent des équilibres qui se modifient assez lentement, d'une façon fragmentaire et presque exclusivement dans les zones périphériques de contact, là précisément où ils se superposent. Cette relative permanence des périmètres des zones d'influence dominants des pôles urbains les rend aptes à servir de limites à un cadre géographique d'aménagement intégré et à long terme du territoire.

Tableau 5

Indice d'intégration des municipalités régionales de comté

<i>Municipalités régionales de comté</i>	<i>Centre animateur</i>	<i>Nombre de municipalités</i>	<i>Indice d'intégration en %</i>
De Francheville	Trois-Rivières	18	86
Centre-Mauricie	Shawinigan- Grand-Mère	13	80
Arthabaska	Victoriaville	33	77
Drummond	Drummondville	26	76
Haute-Mauricie	La Tuque	5	68
Maskinongé	Louiseville	18	62
De l'Érable	Plessisville	18	52
Nicolet-Yamaska	Nicolet	27	50
Bécancour	Bécancour	16	41
Mékinac	Saint-Tite	12	36
Total	—	186	—

L'amélioration de l'accessibilité aux centres joue probablement un rôle incitatif déterminant dans les mutations spatiales des zones d'influence, et explique en grande partie la consolidation et l'extension de la zone d'attraction de Trois-Rivières au-delà de la rive sud du Saint-Laurent. Quelques indicateurs nous laissent croire que le rayonnement de la capitale régionale, par l'intermédiaire de ses équipements et services plus rares, a suivi la même tendance pour atteindre ainsi d'une façon plus intensive la totalité de l'espace régional.

De plus, les résultats de notre enquête nous ont permis d'apprécier un niveau élevé de cohérence dans la formation récente des dix M.R.C. de la région administrative de Trois-Rivières, malgré les contraintes imposées à leur extension spatiale. Elles correspondent en définitive assez bien à des espaces fonctionnels qui se différencient par leur degré d'autonomie et d'intégration. Soulignons enfin, qu'elles confirment à leur tour la validité des limites de la région administrative (04), tout en suggérant une seule rectification dans le secteur sud-est, de façon à incorporer entièrement la M.R.C. de l'Érable.

NOTES

¹ L'enquête du M.I.C. s'est effectuée en deux temps dans le territoire de la région administrative de Trois-Rivières. Les comtés de Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain, Yamaska et Nicolet ont été couverts par une enquête-interview (12 questions) menée à l'été de 1962. Les comtés de Drummond, Arthabaska, Mégantic, Lotbinière, Porfneuf et Québec ont fait l'objet d'une enquête postale (17 questions) en janvier 1965. Ainsi des périodes de près de 14 ans et de 11 ans séparent ces deux enquêtes de la nôtre, réalisée en février 1976.

² De plus, un sondage a été effectué dans dix-huit municipalités situées en périphérie, dans les marges extérieures du territoire régional.

³ Pour combler le manque d'informations ou encore pour éclairer un certain nombre de cas aberrants, nous avons procédé en mars à un envoi supplémentaire de 79 questionnaires; puis finalement en juillet 1977, nous avons procédé par interviews et rempli 27 questionnaires.

⁴ Les municipalités de Lyster, Sainte-Anastésie-de-Nelson (maintenant fusionnée avec Lyster), Inverness (village et paroisse) et Nelson se sont avérées appartenir effectivement à la zone d'influence dominante de Plessisville lors de notre enquête, soit une situation inchangée depuis 1965. De même Victoriaville étend son rayonnement loin vers le sud, dans l'axe de la route 161, jusqu'à Saints-Martyrs-Canadiens, englobant ainsi Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham, Ham-Nord et Saint-Fortunat. Enfin, Drummondville est devenue le principal pôle d'attraction pour la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton.

⁵ Selon la planche III-B-7 de l'Atlas du Centre du Québec méridional (Québec, M.I.C., 1963), et les données présentées dans Québec, M.I.C., 1967. Les municipalités de Bécancour (secteur), Saint-Célestin, Saint-Grégoire (secteur), Sainte-Cécile-de-Lévrard et Sainte-Gertrude (secteur) représentent les gains de Trois-Rivières sur Nicolet; Deschailions, Deschailions-sur-Saint-Laurent et Sainte-Sophie-de-Lévrard représentent un gain plus serré aux dépens de Québec; et enfin Saint-Léonard et Aston-Jonction, deux gains sur Drummondville.

⁶ Statistiques compilées à partir des Rapports mensuels du Surintendant du service de la traverse, aux archives de l'hôtel de ville de Trois-Rivières; années 1960 à 1966. Pour les années 1969 à 1980, les statistiques proviennent du ministère des Transports du Québec, Service des relevés techniques.

⁷ Ce sont les municipalités de: Saint-Barnabé, Grandes-Piles, Saint-Zéphirin-de-Courval, Sainte-Perpétue, Sainte-Eulalie, Lemieux, Manseau, Saint-Joseph-de-Blandford, Princeville (ville et paroisse), Halifax-Sud (partie sud-ouest), Halifax-Sud et Bernierville.

RÉFÉRENCES

- BABONAUX, Yves (1966) *Villes et régions de la Loire Moyenne, Touraine, Blesois, Orléanais, Fondements et perspectives géographiques*. S.A.B.R.I., 743 p.
- BAILLY, Antoine et POLÈSE, Mario (1975) Évolution des zones d'influence des principales villes québécoises. *La Revue de géographie de Montréal*, 29(3) : 253-261.
- CHARRIER, Jean-Bernard (1970) *Citadins et ruraux*. Paris, P.U.F., Que sais-je ? n° 1107, 126 p.
- GAUTHIER, Guy (1980) *Dynamique d'un espace urbain : Drummondville et sa région, étude géographique d'une ville moyenne*. Nice, Université de Nice, U.E.R. lettres et sciences humaines, Thèse de doctorat de troisième cycle, 556 p.
- FRENETTE, Jean-Vianney (1970) *L'organisation régionale du Québec*. Strasbourg, Université Louis-Pasteur de Strasbourg, U.E.R. de géographie, Thèse de doctorat de troisième cycle, 289 p.
- JUILLARD, Étienne (1974) *La « Région », contribution à une géographie générale des espaces régionaux*. Paris, Ophrys, 230 p.
- LEBRUN, Maurice, CARTIER, Yves et DAMPHOUSSE, Michel (1978) *L'armature urbaine de la Mauricie-Bois-Francis*. Québec, O.P.D.Q., Collection : Les schémas régionaux, Dossier d'inventaire et d'analyse, 183 p.
- MARTIN, Jean-Paul (1975) *Villes et régions du Québec au XIX^e siècle, approche géographique*. Strasbourg, Université Louis-Pasteur de Strasbourg, U.E.R. de géographie, Thèse de doctorat de troisième cycle, 327 p.
- NONN, Henri (1975) « Concerning the Notion of "Sub-Region": The French Case », *Geoforum*, 6: 125-136.
- PIATIER, André (1956) L'attraction commerciale des villes, une nouvelle méthode de mesure : l'enquête d'essai menée dans le Loire-et-Cher. *Revue juridique et économique du Sud-Ouest*, (4) : 515-601.
- PROST, Marie-André (1965) *La hiérarchie des villes en fonction de leurs activités de commerce et de services*. Paris, Gauthier-Villars, 333 p.
- QUÉBEC, Bureau de recherches économiques (1963) *Centre du Québec méridional, documentation*. Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Études régionales (dossier cartographique), 73 p.
- QUÉBEC, Bureau de recherches économiques (1967) *Les pôles d'attraction et leurs zones d'influence*. Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Études régionales, 145 p.
- STANEK, M. Oleg (1972) *Les pôles de développement et les zones d'influences des centres de l'Estrée*. Sherbrooke, Centre de recherches en aménagement régional, Étude préparée dans le cadre du projet ESTRÉE et présentée à l'O.P.D.Q., 235 p.
- TROTIER, Louis, éd. (1972) *L'urbanisation. Québec, Études sur la géographie du Canada*. Toronto, P.U.T., pp. 47-73.

CARTOGRAPHIE

Conception: Université du Québec à Trois-Rivières et Andrée-G. LAVOIE.

Réalisation: Andrée-G. LAVOIE.

Photographie: Serge DUCHESNEAU.